

Quelques repères pour une Pastorale des Personnes Handicapées

*Avec un handicap,
passionnément Vivants !*

Trois axes se dégagent dans la mission actuelle de la Pastorale des Personnes Handicapées :

inclusion- compagnonnage – partenariat/transversalité.

L'inclusion qui représente l'axe fort de la politique nationale en faveur des Personnes en situation de handicap est une notion dynamique qui veut que tous les membres de la société, quels qu'ils soient soient constitutifs de cette société. Il ne s'agit pas seulement d'accueillir les personnes mais de les inviter à prendre toute leur place dans la société, et qu'ils y exercent leur pleine citoyenneté. La P.P.H. vient rappeler à l'Eglise qu'elle doit devenir toujours plus inclusive : non seulement sur le plan de l'accessibilité mais aussi dans toutes ses propositions de célébrations, d'engagements, de services.

Pour notre Eglise, l'inclusion est un enjeu d'incarnation. Elle est le respect du CORPS que nous formons où chaque membre est à honorer (I Cor 12, 1-31).

Le compagnonnage est écoute et présence d'Evangile aux personnes à tous les âges de la vie et quel que soit le handicap, à ce qui fait leur vie, leur environnement familial, social,... Ce compagnonnage humain, spirituel et religieux se vit dans un donner-recevoir qui ouvre à l'expérience du Salut. Il s'appuie sur le projet de vie de la personne. La P.P.H. veille tout particulièrement à la dimension pastorale de toute démarche (lien avec la communauté chrétienne, la prise en compte du réseau de la personne, dont l'établissement médicosocial...). Elle peut amener à des propositions d'activités à dimension spirituelle, de groupes de partage d'amitié et de vie chrétienne, de temps forts afin d'éviter l'isolement et maintenir le lien social).

Partenariat et transversalité : il s'agit d'avoir le souci des besoins et attentes de toute personne handicapée pour qu'elle trouve sa juste place dans les propositions et projets communs et y exerce ses talents

- dans le cadre de la P.P.H., sur des thématiques communes (ex, le vieillissement), l'accueil du handicap, le parcours de soin...
- avec les autres mouvements et services d'Eglise
- avec les associations et organismes de la vie civile selon les divers handicaps accompagnés.

Inclusion, compagnonnage, partenariat/transversalité nécessitent d'être attentif à l'évolution de la politique du lien social qui contribue à ce que la personne handicapée vive pleinement sa citoyenneté.

(Extrait du texte de référence national du 01.10.2019)